

# «Avoir l'œil sur les entreprises»

**La promotion des droits de l'homme dans le monde est-elle dans l'intérêt de l'économie?, le commerce et les investissements consolident-ils les droits de l'homme?, quel est le rapport entre ces deux domaines? Ouvrons le débat.**

**«La Suisse et le monde»:** Dans l'antagonisme entre droits de l'homme et intérêts économiques, la Suisse mise aussi sur la transformation par le commerce. Ce principe a-t-il fait ses preuves?

*Thomas Cottier:* Dans bien des cas, oui. L'Union européenne en est un exemple-type; il y a 60 ans, les droits de l'homme étaient violés de la façon la plus grossière en Europe occidentale. Aujourd'hui, cela n'est plus possible, grâce à la mise en réseau résultant de l'intégration économique. Mais la transformation grâce au commerce ne fonctionne qu'à certaines conditions: il doit y avoir Etat de droit, bonne conduite gouvernementale, des institutions étatiques qui fonctionnent et justice sociale. La question qui se pose actuellement en droit international public est de savoir dans quelle mesure il faut exercer une influence sur de telles structures intérieures. Il y a 50 ans, on ne parlait pas des droits de l'homme dans les relations internationales. Aujourd'hui,

et il est important de le constater, ils sont devenus le véritable critère de justice.

*Peter Bosshard:* La thèse de la transformation par le commerce implique que la libre entreprise conduite nécessairement à un ordre libéral et ainsi à une certaine garantie des droits de l'homme. Mais cet automatisme n'existe pas.

Il y a, évidemment, certains parallèles historiques entre capitalisme, d'une part, et liberté de pensée et droits des citoyens, d'autre part. Mais l'histoire montre aussi que le patronat peut s'accommoder de tout type de régime, d'une dictature militaire aussi bien que du fascisme ou d'une démocratie, tant que ce régime garantit une certaine stabilité. C'est plutôt l'ouverture économique qui favorise l'échange d'informations. Il suffit de penser aujourd'hui à la

*Débat sur les intérêts économiques et les droits de l'homme: Uli Sigg (à gauche), président du conseil d'administration de Ringier, Patrick Feuz, animateur du débat, Peter Bosshard (Déclaration de Berne), Thomas Cottier, professeur.*

communication électronique. Elle permet aux opposants de faire connaître leurs revendications. Mais lorsqu'éclatent des conflits, la référence à la transformation par le commerce ne suffit pas. La Suisse doit alors se ranger clairement du côté des droits de l'homme.

*Uli Sigg:* Grâce aux investissements des entreprises occidentales – le commerce est uniquement un premier pas – les pays en développement entrent en contact avec notre système économique et juridique. Les investissements constituent finalement le levier le plus approprié pour atteindre, dans ces pays, certains résultats dans le domaine des droits de l'homme. Je ne vois pas ce qui, hormis les investissements, pourrait déclencher un tel processus. Car nombre de ces pays ne souhaitent pas nécessairement recevoir de leçons de l'étranger.

**Soyons concrets. Quels sont les résultats que les entreprises ont atteints, en Chine par exemple, en matière de droits de l'homme?**

*Sigg:* A la fin des années 70, la Chine a certes décidé seule de sortir de son isolement. Mais si, depuis, le pays a apporté tant d'améliorations à la situation en matière de droits de l'homme, c'est uniquement grâce aux contacts avec des entreprises étrangères.

Pendant mes vingt ans d'activités en Chine, tout d'abord pour la firme Schindler, puis en



Photos Michael Stahl

qualité d'ambassadeur de Suisse, j'ai visité des centaines de fabriques. Autrefois, les ouvriers se tenaient accroupis dans des bâtiments non chauffés – en hiver, les températures étaient inférieures à zéro degré. Ils devaient soulever des charges extrêmement lourdes et, dans les entreprises de laquage, ils ne disposaient d'aucun masque de protection. En tant qu'investisseurs occidentaux, nous avons changé tout cela. Il y avait naturellement une part d'intérêt personnel dans cette démarche. Mais il n'en reste pas moins que bien des Chinois bénéficient aujourd'hui de meilleures conditions de travail qu'autrefois.

*Bosshard:* Schindler fabrique un produit de qualité qui exige beaucoup de capitaux. Il a donc besoin d'une main-d'œuvre saine et loyale. Mais dans bien des entreprises textiles qui font commerce avec des entreprises suisses, les conditions de travail sont toujours proches de l'esclavage. Les investissements n'entraînent pas automatiquement une amélioration de la situation en matière de droits de l'homme, ni même seulement des conditions de travail. Il arrive aussi qu'ils stabilisent un régime non démocratique. Les affaires conclues avec l'Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid l'ont montré et, aujourd'hui, on assiste presque au même scénario en Birmanie.

*Sigg:* Il ne s'agit justement pas d'investissements dans ces cas-là. De plus, vous voulez tout, tout de suite. Cela n'est pas possible. N'oubliez pas l'effet multiplicateur des investissements: Schindler a formé quelque 400 Chinois, qui ont réfléchi au monde avec lequel ils sont entrés en contact. La semence va germer. Les employés des entreprises de sous-traitance apprennent aussi à connaître les valeurs occidentales. Les investissements étrangers ont permis de créer plus de 30 millions d'emplois en Chine. Parmi ceux-ci, on en trouve qui correspondent à votre description, mais beaucoup sont bien différents.

**Suffit-il d'être un modèle? Les entreprises ne devraient-elles pas faire davantage?**

*Bosshard:* Je serais déjà heureux que nous soyons un modèle dans le sens général du terme. Bien des investisseurs étrangers



**« Bien des produits de pays en développement arrivent sur les marchés occidentaux. Plus les gens, ici, sont convaincus de la nécessité de défendre les droits de l'homme, plus il est facile de vendre une politique d'entreprise conforme aux droits de l'homme. »**

Thomas Cottier

agissent de façon tout sauf exemplaire. Or, les entrepreneurs ont une responsabilité sociale et politique qui va au-delà de leurs fabriques. Ils devraient aussi être capables de dire «non, dans de telles conditions nous ne sommes pas prêts à investir».

*Sigg:* L'économie peut exercer une influence en qualité d'investisseur dans la mesure où elle exige un renforcement de l'Etat de droit. C'est certes dans son propre intérêt, mais tout le monde peut en profiter. On ne peut réaliste ment demander davantage aux entrepreneurs.

Les organisations non gouvernementales (ONG) et les médias jouent un rôle important. Ils doivent avoir l'œil sur les entreprises. C'est ainsi que se sont déclenchés des développements essentiels, qui auraient été inimaginables il y a 20 ans seulement.

*Bosshard:* D'accord. Mais de tels processus sont toujours liés à des conflits. Les progrès réalisés par Nike, auxquels on fait si souvent référence, ont été le fruit de conflits sociaux et de luttes pour gagner l'opinion publique. Si elle veut sérieusement défendre les droits de l'homme, la Suisse doit prendre parti dans des cas de ce genre.

*Cottier:* Il existe encore un potentiel à exploiter sur le plan privé. La politique devrait toutefois sensibiliser l'opinion publique. Bien des produits de pays en développement arrivent sur les marchés occidentaux. Plus les gens, ici, sont convaincus de la nécessité de défendre les droits de l'homme, plus il est facile de vendre une politique d'entreprise conforme aux droits de l'homme. Je pense à un label, comme il en existe dans le domaine écologique.

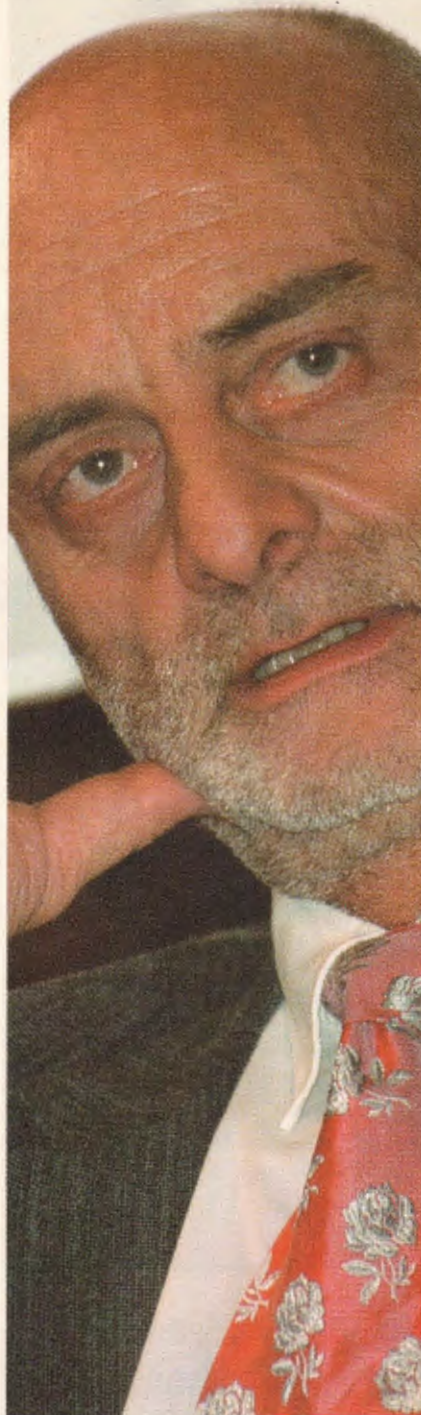
La promotion des droits de l'homme est un objectif déclaré de la politique extérieure de la Suisse. Le Conseil fédéral lie, par exemple, la coopération au développement à certains standards minimums en matière de droits de l'homme. Mais aucun principe de ce genre n'a, jusqu'à ce jour, été formulé pour le commerce extérieur.

*Cottier:* Il est vrai que certains Etats se sont dotés de moyens bien supérieurs pour promouvoir les droits de l'homme dans le secteur du commerce extérieur. Le système

de préférences douanières des Etats-Unis est lié à certains standards en matière de travail. On trouve même des dispositions de ce type dans les accords commerciaux régionaux des Etats-Unis, celui conclu avec les Caraïbes par exemple. La politique commerciale de l'Union européenne prévoit également des clauses concernant les droits de l'homme. En Suisse, en revanche, on constate une très nette retenue. Le seul domaine dans lequel il existe une clause est celui des exportations d'armes: ces dernières sont interdites en cas de graves violations des droits de l'homme. Mais, dans la pratique, cette clause est appliquée de manière trop défensive.

Si la Suisse reste en retrait, c'est en raison de sa tradition de neutralité, mais c'est aussi par opportunisme. Après l'affaire de l'or nazi, il serait à mon avis temps de revoir notre attitude. Rien n'est pire que de prôner la défense des droits de l'homme comme dans un sermon du dimanche et de rester sans rien faire pendant la semaine. A long terme, cela ne peut que nuire au prestige et à la fierté d'un pays. Dans la mesure où l'on ne peut ou ne veut pas réaliser tous les buts que l'on déclare vouloir atteindre, il serait plus honnête de ne pas en parler dans les sermons du dimanche.

*Bosshard:* Dans de tels cas, la neutralité n'est qu'un voile servant à dissimuler les intérêts économiques. Il arrive que le Conseil fédéral prenne des décisions, non seulement en matière de commerce extérieur, mais aussi de politique économique



extérieure, qui heurtent les objectifs de sa politique étrangère en matière de droits de l'homme. Un des derniers exemples en date est l'octroi de la garantie des risques à l'exportation (GRE) pour le barrage d'Ilisu, dans la partie kurde de la Turquie, un projet qui attise les tensions régionales. La contradiction se manifeste aussi dans l'attitude de la Suisse face à l'Indonésie: le DFAE soumet au régime de Suharto des problèmes concernant les droits de l'homme et, parallèlement, la Suisse assure, via la GRE, des livraisons à l'armée indonésienne. De même, dans les forums multilatéraux tels que l'OCDE, le Conseil exécutif de la Banque mondiale et les organes de l'ONU, la Suisse n'est souvent pas disposée, par intérêt économique, à soutenir une politique active des droits de l'homme.

*Sigg:* Le fait que le gouvernement Clinton, précisément, sépare à nouveau la politique économique et la politique des droits de l'homme devrait nous faire réfléchir. Il est arrivé à la conclusion que le mélange n'apporte rien et qu'en matière de droits de l'homme, on atteint plus facilement ses fins en renonçant à la menace. Dans le domaine économique, le devoir d'un gouvernement devrait se limiter à rendre les entrepreneurs attentifs aux sources de conflit. C'est ensuite aux entrepreneurs à prendre les décisions et à en supporter les conséquences.

*Cottier:* Je n'ai pas l'impression que le gouvernement Clinton reste inactif. Au sein de l'OMC, les Etats-Unis s'engagent depuis des années aux côtés de la France en faveur de standards en matière de travail. Il reste bien entendu à savoir si Clinton s'intéresse vraiment à de tels standards ou s'il souhaite uniquement s'attacher les syndicats de son propre pays.

Les négociations avec la Chine sur une adhésion à l'OMC constituent aussi un débat de premier plan sur les droits de l'homme, qui a d'ailleurs déjà eu un effet préventif en Chine. Naturellement, il y a toujours des vagues, mais, dans l'ensemble, les Etats-Unis, et l'Union européenne aussi, mènent de plus en plus une véritable politique des droits de l'homme. Le problème, c'est que, dans l'Union européenne justement, on parle beaucoup trop des droits de l'homme d'une manière générale, sans définir claire-

**« A la fin des années 70, la Chine a certes décidé seule de sortir de son isolement. Mais si, depuis, le pays a apporté tant d'améliorations à la situation en matière de droits de l'homme, c'est uniquement grâce aux contacts avec les entreprises étrangères. »**

Uli Sigg

« Bien des investisseurs étrangers agissent de façon tout sauf exemplaire. Or, les entrepreneurs ont une responsabilité sociale et politique qui va au-delà de leurs fabriques. Ils devraient aussi être capables de dire «non, dans de telles conditions nous ne sommes pas prêts à investir.» »

Peter Bosshard

ment ce qui constitue l'essentiel des droits de l'homme.

#### Quels sont les droits de l'homme sur lesquels la Suisse doit se concentrer?

*Cottier:* Il y a une série de droits que tout homme au monde souhaite, indépendamment du système politique dans lequel il vit: interdiction de la torture; interdiction des génocides; protection contre les arrestations arbitraires, les atteintes arbitraires à la vie et les transferts arbitraires; interdiction du travail des enfants, du travail forcé, de l'esclavage et des graves discriminations du fait de la race, du sexe et de la religion. Il y a également la liberté d'association, bien que celle-ci entre dans le système politique. Concernant ces domaines, la Suisse devrait réfléchir à quand et sous quelle forme elle doit intervenir et interdire aux firmes suisses l'accès aux marchés de pays déterminés. S'il était clair pour les gouvernements étrangers que les entreprises suisses fermeraient boutique en cas de violations systématiques de certains droits, cela les inciterait à réfléchir. L'effet préventif serait atteint. Il faudrait dédommager les entreprises qui, de la sorte, subiraient effectivement des pertes inattendues. Par exemple avec une partie de l'argent du Fonds de solidarité. Les droits de l'homme s'en trouveraient renforcés et les conflits de politique interne désamorçés.

*Sigg:* Il existe, dans le monde, des conceptions du droit extrêmement diverses. En

Chine, par exemple, la présomption d'innocence a été introduite dans le droit pénal il y a deux ans seulement. Récemment encore, le droit, dans ce pays, était d'ailleurs une affaire secrète. Devons-nous arrêter d'investir en Chine jusqu'à ce que les 1,3 milliard de Chinois pensent comme nous? Il en va de même en ce qui concerne les transferts forcés de population et la politique de l'enfant unique. Nous faisons abstraction de la réalité lorsque nous dressons un vaste catalogue de droits de l'homme dépassant de loin la protection de l'intégrité physique en pensant

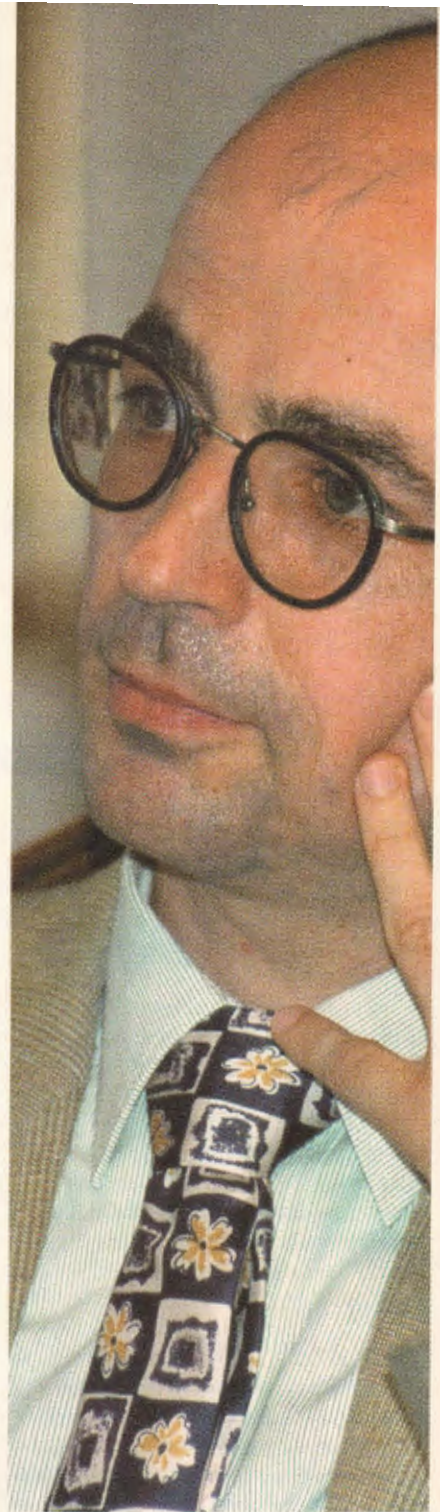
### Les protagonistes

*Peter Bosshard*, docteur ès lettres, est collaborateur de la Déclaration de Berne et membre des réseaux internationaux d'ONG.

*Thomas Cottier* est professeur de droit européen et de droit international économique à l'Université de Berne.

*Uli Sigg*, docteur en droit, a été, de 1995 à 1998, ambassadeur de Suisse en République populaire de Chine, avec accréditation en Corée du Nord et en Mongolie. Il est aujourd'hui président du conseil d'administration de Ringier SA.

*Patrick Feuz* est journaliste à la rédaction suisse du quotidien «Der Bund».



qu'il sera rapidement concrétisé. C'est le meilleur moyen d'étouffer le dialogue. Avec le fondamentalisme, on atteint le contraire de ce que l'on souhaite.

*Bosshard:* Les conceptions des droits de l'homme varient naturellement selon la société et selon l'époque. Mais l'économie et l'Etat en tirent prétexte pour éviter d'intervenir. Lorsqu'il s'agit du rôle de l'Etat et du marché, les représentants de l'économie et les autorités se montrent très dogmatiques, mais lorsqu'il est question des droits de l'homme, ils relativisent volontiers. ●

*Patrick Feuz*,  
journaliste Berne